



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des sécurités  
Bureau de la sécurité publique  
et de la réglementation  
Section de la police administrative**

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE  
DE VIDÉOPROTECTION DE LA SOMME**

**7 JUL, 2020**

Compte tenu de la crise sanitaire Covid-19, la commission départementale de vidéoprotection n'a pu se réunir le 02 juin 2020 comme initialement prévu.

A titre exceptionnel, avec l'accord du président M. José LEFEBVRE, vice-président au tribunal judiciaire d'Amiens, l'avis des membres de la commission a été recueilli par écrit.

Les fiches des établissements comportant l'avis des référents sûreté ont été soumises aux membres de la commission départementale de vidéoprotection qui se sont prononcés comme suit :

M. Régis BOCKET, personnalité qualifiée désignée par le préfet émet un avis favorable pour l'ensemble des dossiers, avec une remarque portant sur le dossier 2020/0106 « Pickup Services » pour lequel en l'état actuel il convient de surseoir à statuer.

Il y a lieu d'obtenir de plus amples informations sur le fonctionnement de cette consigne automatisée destinée à la livraison de colis. Les éléments complémentaires attendus portent principalement sur le champ de vision des caméras qui filment une partie de l'agence postale et sur les personnes habilitées à accéder aux images.

M. Albert NOBLESSE, maire d'Airaines émet un avis favorable.

M. Patrick BOUFFEL, représentant la chambre de commerce et d'industrie Amiens-Picardie émet un avis favorable.

Le secrétariat de la commission est assuré par Mme Brigitte GILLON du bureau de la sécurité publique et de la réglementation de la direction des sécurités de la préfecture de la Somme.

## COMMISSION DE VIDEOPROTECTION

du 7 JUIL. 2020

## Procès verbal

- \* Dossier 20100099 - Le Crédit Lyonnais - 42 rue Jeanne d'Harcourt - ALBERT  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision :
  
- \* Dossier 20200105 - VLB DISTRIB - 48 B route Nationale 25 - TALMAS SUPERMARCHÉ G20  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision :
  
- \* Dossier 20100107 - Le Crédit Lyonnais - 11 rue d'Amiens - ROYE  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision :
  
- \* Dossier 20100345 - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie - 8 rue Pasteur - BRAY-SUR-SOMME  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : Le dispositif de vidéoprotection est composé de 6 caméras intérieures. La caméra située dans la salle de coffre ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.
  
- \* Dossier 20140212 - Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie - 1 rond-point du professeur Cabrol - AMIENS  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision :
  
- \* Dossier 20100355 - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie - 22 rue du Général Leclerc - CONTY  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : Le champ de vision de la caméra extérieure située sur le DAB est trop large. Cette caméra devra être équipée d'un dispositif de masquage ou de floutage afin de ne pas visionner la voie publique.
  
- \* Dossier 20100357 - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie - 5 rue Charles de Gaulle - CORBIE  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision :
  
- \* Dossier 20150037 - Pharmacie Saint Honoré - 45 rue de Rouen - AMIENS  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.
  
- \* Dossier 20100359 - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie - 3 rue du

**Général de Gaulle - CRECY EN PONTHEIU**

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- \* Dossier 20100363 - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie - 9 rue de la Prée - DOMART EN PONTHEIU

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- \* Dossier 20100365 - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie - 55 rue du Bourg - DOULLENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Les affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés sur la façade du DAB externe, sur la porte d'entrée et sur la façade interne des automates, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

- \* Dossier 20100379 - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie - 4 rue d'Airaines - HORNOY LE BOURG

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Le champ de vision de la caméra extérieure fixée sur la façade est trop large. Cette caméra devra être équipée d'un dispositif de masquage ou de floutage.

- \* Dossier 20130029 - ATAC SAS - rue de Demuin - VILLERS-BRETONNEUX "AUCAAN"

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- \* Dossier 20130201 - maison de la presse -tabac - 59 rue Anatole Jovelet - SAINT LEGER LES DOMART

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- \* Dossier 20130208 - Auchan supermarché - 2830- rue de la Porte de Becray - RUE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Les 2 caméras situées dans les parties privatives (réserve et salle de coffre) ne relèvent pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours. Des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés aux accès parking, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

- \* Dossier 20130252 - Auchan supermarché - 18 rue Auguste Gindre - CORBIE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Les 3 caméras situées dans les parties privatives (réserve et salle de coffre) ne relèvent pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. Des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés aux accès parking, sur les pompes à essence et sur la plate-forme de distribution des bouteilles de gaz, conformément à

l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

- \* Dossier 20140135 - Côte d'Opale Distribution - 23 Avenue Paul Doumer - CAYEUX SUR MER  
"KANDY"  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision :
- \* Dossier 20150023 - DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE - 1 Avenue du 18 Juin 1940 - MERS LES BAINS  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision :
- \* Dossier 20150049 - Tout un Art - 14 place Eugène Andrieu - DOULLENS  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision :
- \* Dossier 20150088 - Camping des Rosiers - rue du Four - CURLU  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : Les caméras ne devront pas filmer les emplacements des campeurs. A défaut, elles devront être équipées d'un dispositif de masquage ou de floutage. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.
- \* Dossier 20150227 - GROUPE GIFI - 16 rue Jean Toeuf - PERONNE  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision :
- \* Dossier 20190126 - MAIRIE DE LE CROTOY - HOTEL DE VILLE - LE CROTOY  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision :
- \* Dossier 20180012 - Hôtel de la Gare - 21 avenue de la Gare - ABBEVILLE  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.
- \* Dossier 20200085 - le Molliénois - 35 rue du Général Leclerc - MOLLIENS DREUIL  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : La caméra extérieure visionnant la station service ne devra pas filmer la voie publique ou les propriétés privées limitrophes. A défaut, elle devra être équipée d'un dispositif de masquage ou de floutage. Des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés sur les pompes à essence, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- \* Dossier 20200107 - Le Mini Palladium - 18 rue grande rue - BETHENCOURT SUR MER  
"BAR-TABAC"  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision :

\* Dossier 20200108 - Commune Eppeville - adresses(2) - EPPEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20200103 - Arnal Robert et fils - chaussée du val de Somme - VILLERS-BRETONNEUX

RESOTAINOR Conteneurs de stockage

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20200112 - SARL LES MARGATS - 15 quai PEREE - SAINT VALERY SUR SOMME

Décision : Avis favorable

"La Pêcheur"

Extrait décision :

\* Dossier 20200134 - JACMAIRE BUTEUX DEBRAY - 174 zac du Val de Nièvre - FLIXECOURT

"JBD Heuble"

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Les 5 caméras situées dans l'atelier (lieu non ouvert au public) ne relèvent pas du champ d'application de l'article L251-2 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20200146 - AU RUCHER DE LA BAIE DE SOMME - 11 rue de la Porte du Pont - LE CROTOY

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20200148 - La Poste - 16 chemin de Lamotte Warfusée - FOUILLOY

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé à l'accès parking, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20090108 - Amiens-Métropole - 2 rue Puvis de Chavannes - AMIENS

Musée de Picardie

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours. Des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés aux accès du musée de manière lisible pour les visiteurs, rue de la République, rue Puvis de Chavannes (2) et rue Jules Lardière (accès PMR), conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20090204 - S.A. La Poste - 1 avenue du Président Vincent Auriol - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé sur la porte de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20100028 - Certas Energy France - 213 boulevard de la République - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé à

l'entrée de la station service, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20100030 - CERTAS ENERGY FRANCE - 10 boulevard de Roubaix - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé à l'entrée de la station service, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20100032 - CERTAS ENERGY FRANCE - 148160/ chaussée Jules Ferry - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé à l'entrée de la station service, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20100034 - Certas Energy France - 28 place du Maréchal Foch - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé à l'entrée de la station service, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20100036 - CERTAS ENERGY FRANCE - 2 rue de Normandie - SALOUEL

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé à l'entrée de la station service, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20100081 - VIVIANT Jean-François - 114 rue de Cagny - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20100097 - Le Crédit Lyonnais - 43 place Max Lejeune - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé sur la porte de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20100103 - Le Crédit Lyonnais - Centre commercial AMIENS Sud - DURY

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé sur la porte de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20100291 - Crédit Agricole Brie Picardie - 517 rue de Cagny - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé sur la porte de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

- \* Dossier 20100329 - Crédit Agricole Brie Picardie - 7 rue Delambre - AMIENS  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé sur la porte de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- \* Dossier 20100417 - Crédit Agricole Brie Picardie - 136 chaussée Saint Pierre - AMIENS  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : Le champ de vision de la caméra extérieure située sur le guichet automatique est trop large. Cette caméra devra être équipée d'un dispositif de masquage ou de floutage afin de ne pas filmer la voie publique. Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé sur la porte de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- \* Dossier 20200140 - Douceurs Berbères 92 - 27 grande rue - ESMERY HALLON  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : La caméra située dans la cuisine (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. La caméra extérieure ne devra pas filmer la voie publique. A défaut, elle devra être équipée d'un dispositif de masquage ou de floutage. Des affiches ou panneaux d'information du public devront être apposés sur les portes d'accès au jardin ouvert à la clientèle, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
- \* Dossier 20110264 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme - 9 boulevard Maignan Larivière - AMIENS  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision :
- \* Dossier 20130254 - HOTEL F1 - POLE JULES VERNE - GLISY  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'entrée de l'établissement et à l'accès parking, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 7 jours.
- \* Dossier 20140025 - Sarl ZARA France - 42 rue des 3 Cailloux - AMIENS  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision :
- \* Dossier 20150050 - LIDL - 114 rue Thuillier Delambre - RIVERY  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé sur la devanture de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 10 jours.
- \* Dossier 20150058 - Polyclinique de Picardie - 49 rue Alexandre Dumas - AMIENS  
Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- \* Dossier 20190091 - RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AMIENS - périmètre vidéoprotégé (1) - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- \* Dossier 20190423 - centre de santé dentaire - 15 rue Saint-Martin aux Waides - AMIENS

Décision : Avis favorable

Le système de vidéoprotection est composé de 9 caméras intérieures sur les 11 déclarées. Les 2 caméras situées dans les espaces privatifs (lieux non ouverts au public) ne relèvent pas du champ d'application de l'article L251-2 du code de la sécurité intérieure. Une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé sur la devanture de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

Extrait décision :

- \* Dossier 20200089 - PLP2 - 17 rue Gresset - AMIENS "GUSTAVE"

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 10 jours.

- \* Dossier 20200090 - Sarl MERCURE - 19 place du Pilon - ABBEVILLE "HOTEL"

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- \* Dossier 20200106 - PICKUP SERVICES - 7 rue DES VERGEAUX - AMIENS

Décision : Report à statuer

Extrait décision : S'agissant d'une consigne automatisée pour la livraison de colis, installée par une société privée au sein du bureau de la Poste, dont la caméra incorporée visionne une partie de l'accueil du public, il y a lieu de recueillir des compléments d'information sur l'installation de ce système auprès du responsable de la Poste, notamment en ce qui concerne le visionnage des images.

- \* Dossier 20200111 - Mutualité Sociale Agricole de Picardie - 6 rue de l'île mystérieuse - BOVES

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- \* Dossier 20100203 - Ville d'AMIENS - - AMIENS "VOIE PUBLIQUE"

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- \* Dossier 20100105 - Le Crédit Lyonnais - 4/6 rue Saint Sauveur - PERONNE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- \* Dossier 20200133 - SAS HOTEXCO IBIS AMIENS - 4 rue DU MARECHAL DE LATTRE DE



**TASSIGNY - AMIENS**

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé sur la devanture de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20150186 - Le Celtique - 19 rue de Paris - AMIENS **BAR-TABAC**

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé sur la devanture de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

Après avoir consulté les dossiers inscrits à l'ordre du jour et pris connaissance de l'avis des membres de la commission départementale de vidéoprotection de la Somme, le président valide le procès verbal.

Amiens, le 07 juillet 2020

Le président,

José LEFEBVRE